

**PROCES-VERBAL séance du 8 Octobre 2020**

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

**Mme SERRE (procuration à Mme RENIER)  
Mme DORISON (procuration à Mme BUREAU)  
M. THOR (procuration à M. TASSEZ)  
Mme MOLENAT (procuration à M. GRESSET)  
Mme VEILLAT (procuration à M. BOULET-BENAC)**

et transmet les excuses de Madame LY.

-

Monsieur CHAUSSERON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, **l'inscription d'un projet de délibération supplémentaire** à l'ordre du jour relative à une demande de subvention pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du soutien exceptionnel par la CAF du Cher suite à la période Covid-19.

-

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le **procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 10 Septembre 2020** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représenté, sans observation.

**> Délibération n° 2020/10/01 – Règlement intérieur du Conseil municipal**

Madame le Maire indique que cette nouvelle version a été enrichie notamment page 32 de la convocation, d'un article concernant le bulletin d'information municipale. Cet article ne figurait pas dans le règlement intérieur précédent mais depuis 2016, le groupe d'opposition disposait d'une page dans le bulletin municipal annuel. Durant la campagne électorale, il a été proposé de publier un bulletin trimestriel, ce qui porte à quatre par an le nombre de publications.

Madame le Maire propose d'attribuer un tiers de page du bulletin municipal à l'expression du groupe de l'opposition, ce qui augmente l'espace annuel réservé aux membres de l'opposition.

Madame RENIER indique par conséquent aux membres présents de la liste « Aubigny 2020 » que le texte que l'opposition souhaite insérer dans le prochain bulletin doit être déposé en mairie mercredi 14 octobre 2020.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le projet de règlement intérieur du Conseil municipal joint à la convocation adressée le 2 Octobre dernier.

**> Délibération n° 2020/10/02 – Règlement intérieur des marchés publics**

Madame le Maire rappelle qu'un changement est intervenu dans la procédure des marchés à procédure adaptée, comme il avait été indiqué lors de la composition des commissions le 11 juin 2020. Le seuil précédemment arrêté à 25 000 € HT a été porté à 40 000 € HT, ce qui représente un écart important. Il paraît prudent de mettre en place une procédure interne pour la passation des marchés compris entre 25 000 € et 40 000 €.

Dans l'état récapitulatif des procédures, il est proposé pour cette tranche que le service en charge de la demande remplisse une fiche de renseignements pour définir ses besoins afin que le service des marchés publics établisse le cahier des charges nécessaire à la consultation. Le service en charge du marché procède ensuite à la mise en concurrence mais la réception des offres et l'ouverture de celles-ci s'effectueront par le service des marchés publics. L'analyse des offres, éventuellement après négociation par le service des marchés publics, sera réalisée par le service en charge du marché. La notification finale sera effectuée par le service des marchés publics. Tous les avenants et vérification des factures relèvent du ressort du service des marchés publics.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de règlement intérieur des marchés publics joint à la convocation adressée le 2 octobre dernier, qui rappelle les principes fondamentaux à respecter et propose les outils qui permettront de standardiser les procédures à appliquer par l'ensemble des services municipaux pour l'ensemble des marchés publics.

#### **> Délibération n° 2020/10/03 - Création d'un Conseil municipal des jeunes**

Monsieur CHAUSSERON rappelle que la commune a mis en place depuis plusieurs années différents dispositifs pour donner la parole à l'ensemble des Albiens, quel que soit leur âge. Il est cité notamment la concertation des élèves de l'école élémentaire des Grands Jardins, les réunions de quartiers avec les habitants, les réunions des délégués de classes du collège Gérard Philipe ou encore les groupes de parole avec les résidents de l'Ehpad des Augustins.

Pour compléter, renforcer et améliorer ces dispositifs, deux projets sont actuellement en cours de réalisation : les référents de quartiers déjà évoqué lors de la séance de conseil municipal du mois dernier et le conseil municipal des jeunes. Concernant ce dernier, le but est que le jeune devienne citoyen de sa ville et qu'il soit ainsi reconnu comme un partenaire à part entière dans la vie de la cité.

Monsieur CHAUSSERON précise qu'en France, il existe une grande diversité de systèmes concernant ces CMJ. Les échanges ont été très constructifs au sein de la commission jeunesse et Monsieur CHAUSSERON remercie à ce titre l'ensemble des membres pour le travail commun mené.

Sur la proposition de Madame le Maire, suite à la proposition de la commission jeunesse du 23 septembre 2020 et l'avis favorable de la 9<sup>e</sup> Commission (finances) du 1<sup>er</sup> octobre 2020, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

La formule retenue est la suivante :

- composition : 15 conseillers
- candidatures : volontaires individuelles parmi les jeunes scolarisés en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> au Collège Gérard Philipe
- durée du mandat : 2 ans
- parité : privilégiée

Monsieur CHAUSSERON ajoute qu'une charte définissant les conditions de fonctionnement du Conseil municipal des Jeunes sera élaborée.

#### **> Délibération n° 2020/10/04 - Composition de la Commission de délégation de service public**

Madame le Maire indique que cette commission se réunit peu souvent mais concernera notamment le dossier de délégation du service de l'eau à traiter ou encore le centre équestre à l'issue de la délégation en cours.

Madame le Maire propose pour la liste « Ensemble pour Aubigny » les conseillers municipaux composant la Commission d'Appel d'Offres, soit :

Liste	Membres titulaires	Membres suppléants
ENSEMBLE POUR AUBIGNY	Mme Martine MALLET	M. Jean-Claude TURPIN
	Mme Marie-France DORISON	M. Eric CARLIER
	M. Alain TASSEZ	Mme Annette BUREAU
	M. Xavier ADAM	M. François CHESNE

et sollicite la liste « Aubigny 2020 » qui propose de son côté :

Liste	Membre titulaire	Membre suppléant
AUBIGNY 2020	M. Emmanuel BOULET-BENAC	Mme Déborah VEILLAT

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la composition de la Commission de délégation de service public telle que proposée ci-dessus.

**> Délibération n° 2020/10/05 - Extension du périmètre de la Communauté de Communes Sauldre & Sologne par l'intégration de la commune de Nançay au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Madame le Maire rappelle que Nançay était membre de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt (composée de 5 communes) qui a été absorbée par la Communauté de Communes de Vierzon pour devenir la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry. A l'époque, la commune de Nançay avait souhaité rejoindre la CDC Sauldre et Sologne mais Madame la Préfète avait préconisé d'intégrer dans un premier temps la CDC Vierzon Sologne Berry pour ensuite la quitter et rejoindre la CDC Sauldre et Sologne, ce qui a été fait.

Nançay souhaite toujours aujourd'hui intégrer la CDC Sauldre et Sologne et son conseil municipal a délibéré à l'unanimité de ses membres dans ce sens. La CDC a délibéré également à l'unanimité pour accueillir Nançay et chaque commune membre doit à son tour délibérer sur ce projet d'extension de périmètre.

Les documents d'incidence ont été joints à la convocation adressée le 2 octobre dernier. Nançay poursuit les négociations avec la CDC de Vierzon Sologne Berry pour définir le montant de la soulte liée à son départ.

Madame le Maire indique que la CDC Sauldre et Sologne peut se féliciter de l'intégration de la Commune de Nançay dans son périmètre.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'adhésion de la Commune de Nançay à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne au 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

**> Délibération n° 2020/10/06 - Désignation d'un correspondant de Défense**

Madame le Maire indique qu'un réseau communal de Correspondant Défense a été mis en place en 2001 dans le département. Le rôle de ce correspondant consiste à développer le lien Armée-Nation au

sein de la Commune. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la désignation de Monsieur François GRESSET en qualité de Correspondant Défense.

### > **Délibération n° 2020/10/07 - Inventaire de la biodiversité communale**

Madame le Maire rappelle que ce sujet faisait partie du programme électoral proposé aux Albinien. Un inventaire de biodiversité communale a pour but de :

- connaître la biodiversité présente sur la commune
- intégrer ces enjeux au Plan Local d'Urbanisme (permet de passer de la Trame Verte et Bleue de Pays à l'échelle communale) pour la prise en compte des continuités écologiques et du paysage. La démarche est intéressante dans le cadre de la création d'un PLUi
- identifier les pistes de valorisation de la biodiversité comme atout d'attractivité
- apporter un conseil technique sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces communaux naturels et semi-naturels
- sensibiliser les élus, techniciens et habitants sur la reconnaissance et l'intérêt de la préservation de ce patrimoine naturel

Cet I.B.C est susceptible d'être subventionné par la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale à hauteur de 80 % du montant TTC de l'opération estimé à 18 900 €. L'association Nature 18 prend à sa charge 5 % du montant, soit 945 €, les 15 % restants sont à la charge de la Commune.

L'opération se déroule sur deux années et comporte deux phases :

- La première phase comprend :

- ✓ les inventaires et cartographie des habitats, faune et flore sur tous les terrains communaux
- ✓ la détermination de réservoirs de biodiversité, approche de la Trame Verte et Bleue communale
- ✓ la préconisation de gestion pour chaque type de milieu rencontré sous forme de fiches techniques
- ✓ l'apport de préconisations pour la prise en compte de ce patrimoine naturel dans les documents d'urbanisme

- la deuxième phase se compose de la manière suivante :

- ✓ présentation des résultats du diagnostic en conférence illustrée d'un diaporama ouverte à tous : élus, techniciens, habitants...
- ✓ animations à destination du grand public et scolaires sur la découverte de la faune et de la flore présentes sur la commune

Le montant de l'opération s'établit à 18 900 € TTC. La demande de subvention à la Région s'effectuera :

- au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015-2021 pour un montant de 8 700 €
- au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2021-2027 à hauteur de 6 300 €

La participation communale s'élève à 3 800 € dans le plan de financement, la participation de Nature 18 n'apparaît pas car il ne s'agit pas de fonds publics.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les termes de la convention jointe à la convocation adressée le 2 Octobre dernier, afin de confier à l'association Nature 18 l'élaboration de l'inventaire de biodiversité communale

– approuve le plan de financement de l'opération tel qu'établi ci-dessous :

Actions	Objets	Montant TTC	Financeurs	Montant	%
<b>Inventaires</b>	Entomologie	1 680,00	Participation de la Région (CRST) - CRST 2015-2021 - CRST 2021-2027	8 700,00 6 300,00	80%
	Herpétologie	1 260,00			
	Ornithologie	1 680,00	Participation communale	3 800,00	20%
	Mammifères (hors chiroptères)	420,00			
	Habitats/flore	2 100,00			
<b>Mise en œuvre des actions de terrain</b>	Proposition de mesures de gestion des espaces communaux naturels et semi-naturels	1 260,00			
	Appui pour l'intégration dans les documents d'urbanisme et dans les projets communaux	420,00			
<b>Restitution et communication</b>	Bibliographie	420,00			
	Analyse et cartographie, approche de la TVB communale	1 260,00			
	Présentations aux élus et habitants	1 260,00			
	Communication	1 680,00			
	Rédaction rapport de synthèse et fiches techniques de gestion	2 520,00			
<b>Sensibilisation public (inclus préparation)</b>	Initiations faune et flore grand public, scolaires, exposition... (x4)	2 940,00			
<b>Total dépenses</b>		<b>18 900,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>18 900,00</b>	<b>100%</b>

3 – dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

4 - sollicite la subvention correspondante.

**> Délibération n° 2020/10/08 – Décision modificative de crédits n° 2 – Budget principal de la Commune**

Madame le Maire indique que les modifications à apporter au budget communal portent sur :

- le remboursement d'un trop perçu au titre de la taxe d'aménagement 2017 pour un montant de 70 €
- l'acquisition d'une aquarelle de Jean CHEN qui sera présentée en deuxième partie de délibération pour un montant de 5 800 €
- cette acquisition sera financée par une diminution de 5 800 € de la réserve votée pour travaux lors du dernier conseil municipal
- un montant de 19 894,20 € était inscrit au budget - compte 2031 - au titre de frais études pour la construction de la gendarmerie et la création du Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance. Les travaux de la gendarmerie étant commencés, il convient désormais de transférer la somme de 4 642,20 € au compte 2313 de travaux en cours sur bâtiment. Pour la création du CIAA, les travaux étant terminés, la somme de 15 252,00 € est transférée au compte 21318 pour intégrer le prix de l'étude dans le patrimoine matériel de la Commune. En d'autres termes, la commune enrichit son patrimoine de la valeur des études.

Madame le Maire présente ensuite l'aquarelle de Jean CHEN, intitulée « Essai de restitution de la ville d'Aubigny-sur-Nère (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>) » dont elle propose l'acquisition au Conseil municipal.

Cet artiste réalise des recherches historiques très poussées pour peindre le patrimoine de l'époque. Il s'agit là d'une représentation d'Aubigny au XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>. Madame le Maire souligne l'intérêt que représente cette aquarelle. Elle ajoute que Jean CHEN a autorisé la Commune à utiliser cette œuvre au CIAA. L'œuvre mesure 76 x 57cm, elle figure dans le Tome II du livre le Haut Berry. Ces œuvres présentées dans le Tome II ont été exposées dans la salle du Duc Jean à Bourges ainsi qu'à la Galerie François 1<sup>er</sup>.

Madame le Maire précise que le prix proposé à la Commune a subi une baisse substantielle par rapport à sa valeur initiale.

Monsieur GRESSET explique l'aquarelle présentée. Il rappelle qu'à l'époque, il existait quatre portes d'entrée dans Aubigny : la porte de la route d'Argent, la porte du Château avec les murailles qui touchaient les murs du château, la porte du Cygne, et la porte Sainte-Anne dont il reste aujourd'hui une partie. L'aquarelle reprend bien les deux moulins existants à l'époque : le moulin d'en haut et le moulin d'en bas. On y voit parfaitement la Maison Saint-Jean avec ses deux tours, l'eau entourant la ville avec un pont-levis au niveau de la porte du Cygne, la seule maison qui n'a pas brûlé lors de l'incendie de 1512. Monsieur GRESSET explique que derrière cette maison, était située la salle des gardes et que vraisemblablement les soldats présents dans la salle des gardes ont protégé, avec l'eau de la Nère, cette maison dans laquelle ils habitaient.

Il semblerait que le feu ait démarré du four banal situé porte d'Argent (four dans lequel les habitants venaient faire cuire leur pain) et la ville a totalement brûlé. Elle a pu être reconstruite grâce à Robert Stuart qui a donné l'autorisation aux habitants d'Aubigny d'abattre trois de ses cinq forêts. La durée de la reconstruction totale de la ville s'est étalée sur une, voire deux générations.

Madame le Maire remercie Monsieur GRESSET pour cette présentation.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- la décision modificative de crédits n° 2 telle que reprise au tableau ci-après :

S/S	Ch.	Cpte.	Libellé cpte	Objet	Section
-----	-----	-------	--------------	-------	---------

					d'investissement	
					Dépenses	Recettes
DI	10	10226	Taxe d'aménagement	trop perçu TA 2017	70,00	-
DI	21	2161	Œuvres et objets d'art	Essai Jean Chen	5 800,00	-
DI	21	21318	Autres bâtiments publics	Réserves pour travaux	- 5 870,00	-
DOI	041	21318	Autres bâtiments publics	Intégrations études en travaux (musée)	15 252,00	-
DOI	041	2313	Autres bâtiments publics	Intégrations études en travaux (gendarmerie)	4 642,20	-
ROI	041	2031	Frais d'études	Intégrations études en travaux	-	19 894,20
<b>Total dépenses d'investissement</b>					<b>19 894,20</b>	<b>19 894,20</b>

- l'acquisition de l'aquarelle réalisée par Jean Chen, intitulée « Essai de restitution de la ville d'Aubigny-sur-Nère (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>) », moyennant le prix de 5 800 €.

**> Délibération n° 2020/10/09 – Création d'une autorisation de programme/crédits de paiement pour la réfection du château d'eau des Naudins**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a voté le mois dernier une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Le montant des travaux de réfection s'élève à 474 156 € TTC. Ces travaux devraient être réalisés sur deux exercices budgétaires dans la mesure où la commune obtient la subvention sollicitée.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour la réfection du château d'eau des Naudins, comme suit :

	CP 2020	CP 2021	AP
Réfection du château des Naudins	25 000.00	449 156.00	474 156.00

- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

**> Délibération n° 2020/10/10 – Programme culturel 2021**

Madame RENIER précise que le programme culturel joint à la convocation adressée le 2 octobre doit rester confidentiel jusqu'à la date de présentation officiel de celui-ci.

Madame MALLET indique que le programme albinien s'inscrit dans le cadre de la programmation culturelle de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne. Les choix doivent être arrêtés avant le 31 octobre pour le dépôt du Projet Artistique et Culturel de Territoire de la Région et du Projet Culturel de territoire du Département.

Cette année, la commission culture, dont Madame MALLET remercie les membres pour le travail effectué, propose une programmation de spectacles vivants pour un montant d'environ 45 000 €,

technique comprise, dont 36 000 € seront subventionnés à 40 % par la Région Centre. Le Département et la billetterie compléteront les recettes sur cette opération.

Madame MALLET indique que le programme propose une grande diversité de spectacles : théâtre, théâtre musical, chanson, danse, spectacles pour la jeunesse auxquels les scolaires seront invités, musique folk, danse classique, musique classique et des cinés-concerts.

Madame MALLET ajoute que la commission culture a travaillé sur la création d'une carte annuelle qui sera soumise au vote du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Madame MALLET indique également que la commune souhaite s'investir dans l'organisation de la Fête de la Musique 2021. Des rencontres ont eu lieu avec les commerçants de la ville d'Aubigny pour engager une discussion sur cette organisation.

Monsieur BOUILLO confirme qu'une première réunion s'est tenue mardi 6 octobre avec les cafetiers et qu'une seconde a eu lieu ce jour avec les autres commerçants. Plusieurs propositions ont été avancées, le projet sera modélisé dans un premier temps avant d'établir le budget avec les commerçants. Il se réjouit de voir que les personnes s'investissent dans ce projet.

Sur la proposition de Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 9<sup>e</sup> Commission en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le projet de programme culturel 2021 joint à la convocation adressée le 2 octobre 2020 pour un montant d'environ 45 000 € qui sera inscrit au budget primitif 2021.

#### **> Délibération n° 2020/10/11 – Création d'emplois vacataires**

Madame RENIER indique qu'il s'agit du recrutement de trois personnes vacataires pour assurer la sécurité incendie lors de la Foire-Exposition/Foire Saint-Michel des 17 et 18 octobre prochains. La rémunération forfaitaire brute pour ces emplois est proposée à hauteur de 328,50 € pour un agent SSIAP 2 sur 2 journées et à hauteur de 288,50 € pour un agent SSIAP 1 sur 2 journées.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le recrutement de 3 personnes vacataires pour assurer la sécurité incendie de la manifestation.

#### **> Délibération n° 2020/10/12 – Autorisation de signature pour financement de petits travaux d'éclairage public**

Monsieur TURPIN, nouvellement élu Vice-Président du Syndicat d'Énergie du Cher, indique qu'afin de réduire les délais importants de commande des équipements d'éclairage public, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer les plans de financement prévisionnels présentés par le SDE 18 dans la limite de 2 000 € HT par dossier dans la mesure où les crédits budgétaires sont disponibles au budget communal.

Madame RENIER précise qu'il s'agit surtout des travaux de réparation, les changements d'éclairage d'une rue ne sont pas concernés par cette délibération.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **> Délibération n° 2020/10/13 – Dénomination de voies communales**



Madame RENIER propose de dénommer la rue de la nouvelle zone d'activités du Champ des Tailles : « *Rue Flottille 34 F* ». Elle rappelle que cette flottille est actuellement en sommeil mais que les Albinien y sont très attachés. Beaucoup d'enfants sont partis à Lanvéoc-Poulmic.

Il s'agit de dénommer de la voie desservant la caserne des pompiers et la gendarmerie, ce qui donne du sens à cette dénomination.

Madame le Maire précise que les membres de la flottille sont très favorables à cette dénomination.

Madame RENIER indique ensuite que la délégation départementale de l'Office National des Anciens Combattants a proposé à la commune une exposition sur le coquelicot, ce qui est l'équivalent du Bleuet en France.

Une femme française s'est fait connaître en Amérique comme conférencière et recueillait des fonds pour les victimes de la Guerre 1914-1918. Elle avait adopté l'emblème du coquelicot en hommage à un poème de John Mac Crae et en 1919, elle initia outre-atlantique une journée du coquelicot, concept qu'elle exporta ensuite au Canada, en Europe, en Australie et jusqu'en Nouvelle-Zélande.

Il s'agit d'une française assez charismatique et en utilisant ses réseaux personnels, elle réussit à persuader en 1921 les représentants des organisations des Anciens Combattants des nations alliées, d'instituer une collecte annuelle de fonds pour les victimes militaires et civiles de la guerre. Ce fût « l'appel du coquelicot ». Elle était surnommée « la Dame aux coquelicots de France » et pour alimenter la production de poppies, elle a ouvert des ateliers protégés en France qui accueillait les veuves et les orphelins de guerre qui fabriquaient des coquelicots en coton et en soie pour leur assurer un petit revenu. Il s'agissait d'une forme d'insertion déjà à l'époque. Ces fleurs étaient destinées à être vendues aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, au Canada, en Nouvelle-Zélande et en France.

Ensuite, deux infirmières ont choisi de démarquer la France avec le Bleuet mais la base était bien le coquelicot.

La commune va accueillir une exposition d'une peintre ayant pris comme thème le coquelicot et cette femme Anna Guérin.

L'ONAC a avancé que l'accueil de cette exposition sur le coquelicot à Aubigny aurait du sens dans la mesure où la commune est Française mais également Ecossoise.

Madame RENIER ajoute que le petit espace créé à la suite de la démolition de la friche pourrait être dénommé « *Espace Anna Guérin* ». La future destination de la maison située sur cet espace s'oriente vers la couture, le fil, le textile et les travaux d'aiguille, ce qui donne également sens à cette dénomination.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la dénomination de cet espace « Anna Guérin ».

Le vernissage de l'exposition aurait lieu le 11 Novembre et la plaque serait dévoilée à l'issue de la cérémonie du 11 Novembre.

#### **> Délibération n° 2020/10/14 – Enseignement musical au sein des écoles publiques élémentaire et maternelle d'Aubigny-sur-Nère**

Monsieur RAFFESTIN rappelle que l'éveil musical au cours de l'enfance permet de développer le langage, la concentration et la motricité fine de l'enfant. C'est la raison pour laquelle la Commune s'attache à favoriser l'enseignement musical dans les écoles communales. Depuis l'année dernière, une enseignante de l'école de musique qui suit une formation de DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) propose aux enfants de découvrir la musique sous différents aspects.

Cette intervenante dispensait 3 h 30 de cours hebdomadaires au sein des écoles. Pour les années 2021-2022, son intervention passerait à 3 h 45. Les 15 minutes supplémentaires sont nécessaires à son cursus.

Pour l'année 2021, il sera dispensé les cours d'enseignement musical ainsi qu'un cours de chorale de 15 minutes. Pour l'année 2022, il lui a été demandé de constituer un petit orchestre à l'école élémentaire des Grands Jardins.

Madame RENIER rappelle que la musique est intégrée à l'enseignement obligatoire dans beaucoup de pays européens.

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'intervention de Madame Clémence Girault pour les années scolaires 2021-2022 auprès des écoles publiques d'Aubigny pour une durée de 3h45 d'enseignement hebdomadaire.
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'école de musique

**> Délibération n° 2020/10/15 – Enquête publique sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées, par la CDC Sauldre et Sologne, pour la construction de la déchèterie intercommunale à Aubigny-sur-Nère au lieu-dit « Le droit de passage » - Avis du Conseil municipal**

Madame RENIER indique que le Conseil municipal doit émettre un avis sur le projet de nouvelle déchèterie qui sera construite route de Sainte-Montaine. Le projet comprend une voie d'accès de décélération pour ne pas impacter le trafic sur la route départementale. Au bout de cette voie de décélération, il est envisagé d'installer une barrière à lecture optique des plaques d'immatriculation. Une plateforme de déchets verts est prévue ainsi qu'une bâche pour la défense incendie. Sont également prévues des noues paysagères pour que l'eau s'infilte en vue de crues décennales. Il s'agit là d'assurer la perméabilité du sol et les bassins ne seront pas couverts de bâches. Le projet est réalisé dans l'esprit de recycler le plus possible (conteneurs pour récupérer le mobilier et pour la recyclerie). Neuf bennes seront installées pour les collectes ferraille, gravats, bois catégories A et B, mobilier, encombrants, cartons...).

Madame le Maire ajoute qu'un compacteur sera acquis pour diminuer le volume de déchets et par voie de conséquence les rotations des évacuations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur ce projet de construction de déchèterie.

**> Délibération n° 2020/10/16 – Soutien exceptionnel par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher pour l'acquisition de matériel informatique, suite à la période de Covid-19**

Madame ABDELLALI indique que l'acquisition de matériel informatique est présentée au vu des subventions exceptionnelles proposées par la CAF du Cher suite à la période du covid-19. Le contexte sanitaire a montré l'importance d'adapter les méthodes d'intervention et des pratiques professionnelles visant à accompagner les enfants, les jeunes, leurs parents, les habitants dans leurs usages du numérique et des médias. L'objet est de promouvoir l'usage citoyen et responsable de ces outils numériques tout en soutenant la mise en œuvre de modalités renouvelées de contact avec les enfants et les jeunes, en complément d'un accompagnement en présentiel. Au cœur de ces évolutions, la CAF du Cher s'associe avec les services de l'Etat pour soutenir les collectivités.

Il est prévu sur le budget 2020 en section d'investissement le remplacement du portable du centre de loisirs (9 ans) et un ordinateur pour la Maison des Jeunes.

Ce dossier peut être l'opportunité de remplacer ces matériels comme prévu tout en réalisant une économie pouvant profiter aux autres services.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'acquisition de deux ordinateurs, approuve le plan de financement ci-dessous et sollicite la subvention correspondante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Matériel informatique (2 ordinateurs)	1 740,98	Participation CAF	1 392,78	80 %
		- Participation Commune	348,20	20 %
Total Dépenses	1 740,98	Total Recettes	1 740,98	100 %

#### INFORMATIONS DIVERSES

**1** – Madame le Maire remercie tous les conseillers municipaux qui se sont investis dans les **Journées du Patrimoine**. Le nombre de visiteurs a été inférieur à l'année dernière mais 2020 a été une année exceptionnelle.

Malgré la situation, ces journées ont eu tout de même du succès : trois classes ont effectué une visite de ville, une classe a assisté à la projection du programme « Mémoire filmée de la Sologne berrichonne et du Pays-Fort » de Mémoire Ciclic. Le Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance a reçu 572 visiteurs au cours du week-end, ce qui est une très bonne fréquentation. La cour intérieure de la Maison Saint-Jean a enregistré plus de 200 visiteurs.

Madame RENIER remercie Madame MALLET d'avoir ouvert sa maison au public, Monsieur GRESSET pour les visites du cinéma et de la chapelle Jean-Baptiste Leclère.

Madame MALLET remercie les personnes présentes pour ces journées : Mme LEDIEU – Mme BUREAU – Mme GELOTTE – M. CHESNE – Mme GROUSSEAU – Mme DOGET – Mme ABDELLALI et M. BOUILLO qui ont accueilli les touristes dans la cour du Château. Elle précise que tous les visiteurs ont apprécié Aubigny.

En totalisant les visites sur les différents sites, 1422 visites ont été enregistrées durant le week-end.

Madame RENIER ajoute que des peintres se sont regroupés, via les réseaux sociaux, et se sont installés avec leur carton à dessin dans la cour du château le samedi.

**2** – Madame RENIER annonce la distribution d'un Aubigny-Info dans les boîtes à lettres au sujet de la sécheresse. Pour demander **l'état de catastrophe naturelle**, la commune recense les dommages subis par les administrés sur leurs immeubles.

**3** – Madame le Maire fait un point de situation sur les **entreprises Mécachrome et Aequs**.

- Aequs : l'entreprise est en grande difficulté, elle a reçu deux offres d'achat sérieuses. L'offre retenue prévoit vingt-sept suppressions d'emplois. La crise du covid a particulièrement touché les entreprises en lien avec l'aéronautique.

Madame le Maire transmet, au nom du Conseil municipal, son soutien aux familles concernées et précise que la commune jouera son rôle d'accompagnement si nécessaire par le biais du Centre Communal d'Action Sociale.

- Mécachrome : Madame le Maire a rencontré il y a deux jours Monsieur THEVENIN. La commune est soumise aux crises systémiques actuelles. Aubigny enregistre un taux d'emplois industriels extrêmement important lié au secteur aéronautique. Mécachrome avait besoin de se transformer et poursuit sa mue vers une entreprise 4.0. Le chiffre important de suppression d'emplois annoncé était un chiffre brut, l'entreprise prévoit du prêt de personnels vers d'autres entreprises, de la formation très importante pour que le personnel qui reprendra après la crise soit opérationnel, du chômage partiel de longue durée. Tous ces dispositifs amoindriront le chiffre annoncé. Les négociations salariales sont entamées avec les représentants du personnel, de nouvelles informations devraient être connues au mois de janvier prochain.

Monsieur BOUILLO indique que le délai légal de la procédure est de quatre mois, le nombre définitif de suppression d'emplois sera donc connu au plus tard le 25 janvier 2021. L'objectif est que les négociations avancent vite.

Madame le Maire ajoute que le Groupe Mécachrome a candidaté à un appel à manifestation d'intérêt, l'entreprise est particulièrement mobilisée pour que le fonctionnement reprenne au plus tôt. L'usine d'Aubigny est spécialisée dans l'aéromoteur, secteur qui repartira a priori moins vite que l'aérostructure (usine Amboise).

Monsieur BOUILLO précise que l'usine d'Aubigny est confortée au sein du groupe comme le centre d'excellence dans le domaine de l'aéromoteur, du sport automobile avec la F1-F2-F3 ainsi que les activités DNES (Défense-Nucléaire-Energie et Spatial).

Madame le Maire souhaite dire que les sites qui sont à l'étranger ont également connu des diminutions d'effectifs très importantes.

Monsieur BOUILLO explique que les usines implantées à l'étranger se situent au Portugal, au Maroc, en Tunisie, au Canada (seul pays qui n'est pas touché en termes d'activité). Les effectifs des usines marocaine et tunisienne ont été divisés par deux et bien avant Aubigny.

Madame le Maire indique que Mécachrome a l'ambition de devenir un des premiers sous-traitant aéronautique et pour ce faire, le groupe a largement entamé sa mue. Le site de Villebret va fermer et une partie de sa production doit être transférée à Aubigny.

La Commune sera présente également aux côtés de Mécachrome en soutien si nécessaire. Une cellule d'accompagnement a été mise en place au sein de l'entreprise avec un numéro vert 24/7.

Madame le Maire conclut que le Conseil municipal est très mobilisé auprès des entreprises pour les aider à traverser cette crise et rappelle que le taux d'emplois industriels fragilise le territoire car la CDC a le taux d'emplois industriels le plus élevé du Cher et le second au niveau de la Région Centre.

Les entreprises peuvent bien entendu solliciter les élus mais également le développeur économique de la Communauté de Communes, Monsieur Sylvain GAGEAT. Il vient d'accompagner une entreprise dans le montage d'un dossier et celle-ci a obtenu une subvention régionale grâce à l'aide apportée par la Communauté de Communes.

Sur une interrogation de Madame le Maire, Monsieur BOULET-BENAC acquiesce que l'entreprise Butagaz a également été impactée par la crise sanitaire.

#### **4 – Madame le Maire fait un point de situation sur l'occupation des salles communales.**

La Commune a mutualisé les salles à disposition des associations. Malheureusement avec la crise sanitaire, la cohabitation entre les associations nécessiterait des mesures de nettoyage, de désinfection extrêmement lourdes. Certaines associations réunissent encore un trop grand nombre

de membres dans une même salle. Un courrier a été adressé à l'ensemble des associations indiquant que la Commune ne pouvait pas assurer la désinfection car nos agents d'entretien font beaucoup d'effort dans le domaine scolaire. Pour satisfaire l'ensemble des utilisateurs des salles municipales, il faudrait recruter du personnel, ce que la Commune ne peut pas se permettre ayant elle-même connu une baisse de ses recettes dues au covid. La situation n'est pas comprise par tous quand bien même il s'agit de loisirs.

Madame le Maire indique qu'actuellement seuls les équipements sportifs sont mis à disposition, un moyen de sécuriser l'utilisation des salles mutualisées pour des activités de loisirs est actuellement à l'étude. Dès qu'une solution fiable le permettra, certainement avec une réduction du nombre de personnes utilisatrices, les salles seront réouvertes. Beaucoup de communes n'acceptent plus la cohabitation de plusieurs clubs.

Madame le Maire fait appel à la patience des utilisateurs pour traverser cette crise le mieux possible sans avoir à déplorer la création d'un closter, d'autant plus qu'il s'agit souvent de personnes à risque.

**5** – Madame le Maire annonce qu'une jeune femme Albinienne nommée **Louise PIZON-HEBERT, a été élue Miss Cher** et va représenter le département au concours Miss Centre Val de Loire. Monsieur CHAUSSERON est chargé d'inciter les Albinien et les gens du Cher à voter pour Louise PIZON, via les réseaux sociaux.

Monsieur CHAUSSERON indique qu'il est toujours possible de penser ce qu'on veut des concours de Miss mais au vingt et unième siècle, et à l'image de l'évolution de l'image qu'a subi ce concours au cours de ces dernières décennies, Louis PIZON a vraiment un parcours universitaire intéressant et est très attachée à son territoire.

Un soutien massif de la population d'Aubigny mais également de l'ensemble du Cher, permettrait à Louise de se démarquer par rapport aux autres candidates et de faire la différence dans le sprint final. A cet effet, une page facebook vient d'être créée, elle s'intitule « Aubigny et le Cher soutiennent Louise Pizon ». Monsieur CHAUSSERON invite tous ses collègues et leurs amis à aimer la page, cela permettra à chacun de suivre l'actualité de Louise. Des articles paraîtront du 12 au 19 octobre, date de l'élection. Il peut être imaginé la réalisation de photos ou de vidéos avec des pancartes « je soutiens Louise » ou encore « votez 11 ». Le vote aura lieu le Lundi 19 octobre et chacun pourra voter plusieurs fois.

Madame le Maire accueillera Louis Pizon à 10 h samedi 10 octobre en mairie.

**6** – Madame MALLET informe le Conseil municipal que durant les vacances de la Toussaint, **des séances 1-2-3 ciné** auront lieu au cinéma avec un programme destiné aux enfants et le 28 octobre à 20 h 30, un théâtre de marionnettes intitulé « La note muette » sera joué à La Forge.

Du 19 au 25 octobre prochains, la compagnie Poupées Russes sera en résidence dans l'ancienne salle du Conseil municipal sur la thématique Hmong. Il y aura dans ce cadre un documentaire présenté à l'Atomic cinéma « Bienvenue Mister Chang » le 21 octobre à 18 H 30.

**7** – Madame BUREAU rappelle qu'un stand sera présent sur le marché samedi 10 octobre dans le cadre d'**Octobre rose** pour la collecte de fonds au profit de la lutte contre le cancer du sein. Il est indiqué que l'éclairage des fenêtres du château ne fonctionne plus et qu'il ne sera donc pas possible d'illuminer le château en rose.

**8** – Monsieur DUVAL annonce la tenue de la **Foire-Exposition/Foire Saint-Michel** des 17 et 18 octobre prochains.

Madame le Maire souligne que des mesures de sécurité sanitaire ont été mises en place avec un sens de circulation, des mesures de distanciations et la suppression des repas.

**9** – Madame MALLET indique que le **Salon du Polar** est organisé concomitamment à la Foire-Exposition. Il s'agit d'une manifestation sur la CDC, des activités sont proposées dans les bibliothèques du territoire, et notamment à Aubigny avec une exposition intitulée « qui a refroidi le mort ? », un atelier Wanted (concours de photos), un atelier portrait-robot et deux séances de cinéma. Il y aura une journée phare à la Maison François 1<sup>er</sup> le samedi 17 octobre avec la présence d'une vingtaine d'auteurs pour la jeunesse sur le thème du policier. Un relais sera organisé avec la Foire-Exposition où un stand orientera les visiteurs vers la Maison François 1<sup>er</sup>.

Madame le Maire rappelle que l'inauguration de la Foire-Exposition aura lieu à 10 h 30 et l'inauguration du Salon du Polar à 9 h 30.

**10** – Madame le Maire annonce la **collecte de don du sang** le 21 octobre 2020.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 30.